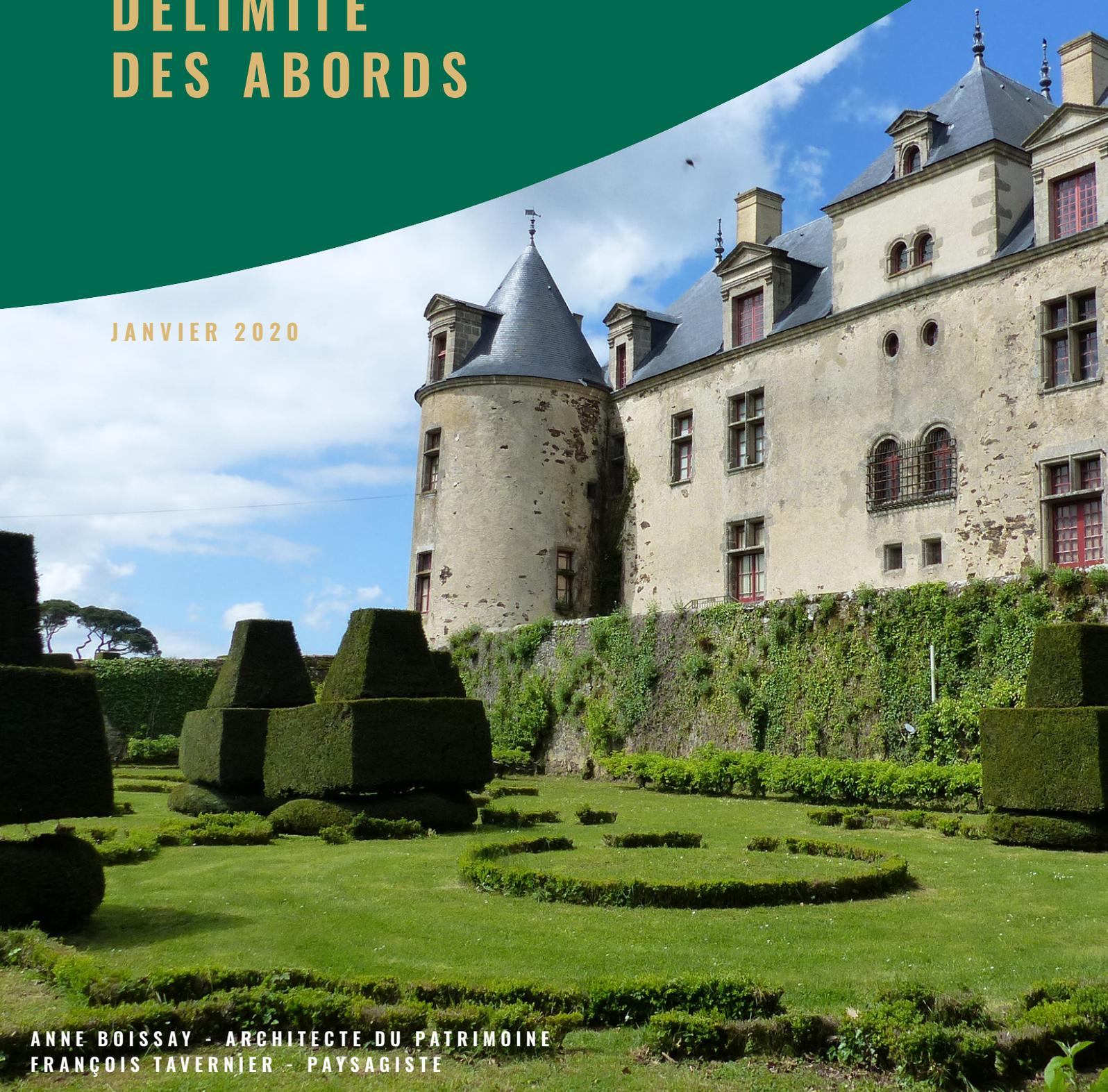


PAYS DES
HERBIERS

LES HERBIERS - CHÂTEAU DU BOISSANDEAU

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

JANVIER 2020



ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

SOMMAIRE

Préambule : contexte législatif	p 3
1. PRÉSENTATION	P4
1.1 La commune des Herbiers	p 4
1.1.1 Présentation générale	p 4
1.1.2 Monuments historiques	p 4
1.1.3 Résumé historique	p 5
1.2 Le château du Boistissandeau	p 7
1.2.1 Localisation	p 7
1.2.2 Historique et description	p 8
2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS	P11
2.1 Le périmètre actuel	p 11
2.2 Le nouveau périmètre	p 12
2.3 Superposition du périmètre ancien, du SPR et du nouveau PDA	p 13

Contexte législatif

La protection au titre des monuments

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9

Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ?

Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 m du monument et dans son champs de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique.

Code du patrimoine, article L.621-30

Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument ?

La création d'un périmètre délimité présente un double objectif : d'une part adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre, en supprimant le critère du champs de visibilité ; d'autre part limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France.

Code du patrimoine, articles L.621-31 et L.621-32

1. PRÉSENTATION

1.1 LA COMMUNE DES HERBIERS

1.1.1 Présentation générale

Située au Nord Est du département de la Vendée, Les Herbiers fait partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Pour des raisons économiques, la commune des Herbiers intègre en 1964, les communes du Petit Bourg et d'Ardelay, devenant ainsi, avec 8877 hectares, l'une des communes les plus étendues de Vendée.

1.1.2 Monuments historiques

La commune des Herbiers compte 7 monuments historiques.

Tous ces monuments génèrent des périmètres de protection de 500m.

- **Abbaye de la Grainetière** (1), classée au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 1946,

- **Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers** (2), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

- **Donjon d'Ardelay** (3), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

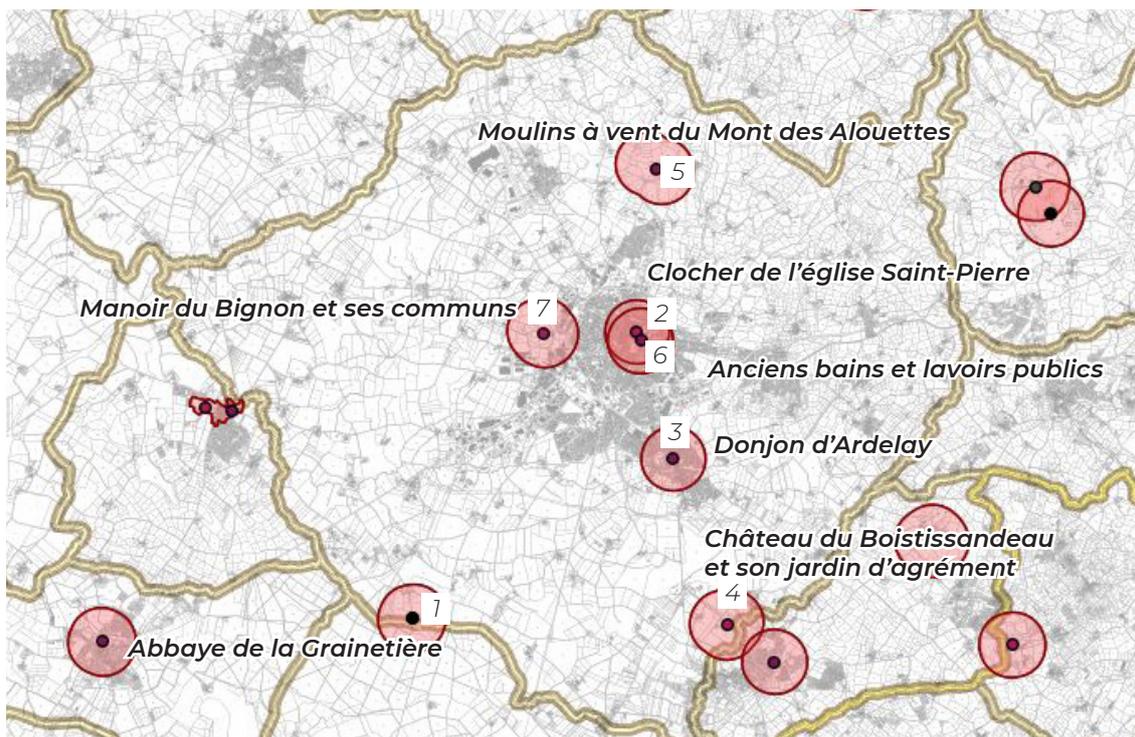
- **Château du Boistissandeau et son jardin d'agrément** (4), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 23 janvier 1958,

- **Moulins à vent du Mont des Alouettes** (5), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 mai 1975,

- **Anciens bains et lavoirs publics** (6), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1980,

- **Manoir du Bignon et ses communs** (7), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 12 novembre 1987.

Monuments historiques de la commune des Herbiers



(source : Atlas des patrimoines)

1.1.3 Résumé historique

Les origines

La Préhistoire

La présence humaine est attestée au mésolithique et néolithique par des amas de débitage signalés au Mont des Alouettes et sur les sites de Bel-Air et de la Davière, situés au nord de la commune des Herbiers.

L'Antiquité

Le bourg des Herbiers et celui du Petit-Bourg se développent probablement à partir de deux ou plusieurs grands domaines agricoles fondés à l'époque gallo-romaine. La rivière de la Grande Maine sépare les deux cités.

Le Moyen Âge

Vers le Xe siècle, la région se fractionne en châtelainies organisées autour de châteaux édifiés par le comte de Poitou ou ses grands vassaux (vicomtes et ducs de Thouars et de Parthenay).

Plus localement d'autres petits seigneurs se partagent le territoire : Les Herbiers, l'Etendue, le Landreau...

Des moines de Saint-Michel-en-l'Herm fondent, au début du Moyen Âge, les paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre, dans ces amorce de villages. Tout près de ces noyaux historiques, un autre village se développe autour du château médiéval d'Ardelay.

Situé à la frontière du duché de Bretagne (terre protestante puis antirépublicaine), la province du Bas Poitou subit les conflits territoriaux et religieux de manière récurrente pendant plusieurs siècles.

Des guerres de religions aux guerres de Vendée

Au début du XVIe siècle, un grand mouvement de réforme religieuse ébranle toute la région. Un foyer protestant réside alors au château du parc Soubise dominé par la personnalité de Catherine de Parthenay, fille de Jean Larchevêque de Parthenay, convertie au protestantisme et épouse de René II de Rohan, l'un des chefs de l'armée des huguenots. Le Parc Soubise, avec la paroisse de Mouchamps, sont des hauts lieux de la réforme et de

la propagation du protestantisme dans l'Ouest de la France. Les guerres de religion causent d'innombrables ruines : l'abbaye de la Grainetière est incendiée et les églises Saint-Pierre des Herbiers et Saint-Sauveur d'Ardelay sont saccagées.

La Constitution civile du clergé, votée en 1791 par l'Assemblée Nationale et la levée en masse de 300 000 hommes, décrétée par la Convention en mars 1793, pour aller défendre la République aux frontières du pays, provoquent l'insurrection des vendéens. La Vendée est au cœur du soulèvement contre-révolutionnaire.

Lors de la révolution, les moulins à vent du Mont des Alouettes auraient servi à produire des signaux pour prévenir l'arrivée des troupes républicaines en fonction de la position de leurs ailes et le château des Herbiers sert de lieu de réunion pour les généraux vendéens fin 1793.

Si le château d'Ardelay échappe à la destruction pendant les guerres de Vendée, il n'en fut pas de même pour les Herbiers et le Petit Bourg. Églises, châteaux, maisons, granges, récoltes furent incendiés, dès le 15 octobre 1793, puis notamment le 2 février 1794, lorsque le Général Amey quitta la ville avec ses troupes républicaines (colonnes infernales).

Le XIXe et le début du XXe siècle, le développement économique et industriel

A partir du début du XIXe siècle, Les Herbiers rentre dans une phase de reconstruction et d'expansion.

Le bourg des Herbiers passe d'un bourg rural à un bourg industriel.

Au début du siècle, le bourg vit au rythme des foires et des marchés, hebdomadaires ou mensuels.

La ville ressurgit de ses cendres en réparant et en rebâtissant un nouveau centre. De grandes maisons bourgeoises, témoignages d'une richesse retrouvée, s'érigent à différents endroits de l'agglomération.

La première ligne de chemin de fer est ouverte entre Les Herbiers et La Roche-sur-Yon vers 1900. C'est une ligne départementale, à voie étroite, appelée Tramway qui circule sur le bord de la route. Elle sera fermée en 1943.

La voie ferrée, à voie normale, est ouverte au public le 18 juillet 1914. Elle assure la liaison entre Cholet et Les Herbiers avec prolongement sur Mouchamps et Chantonnay. Elle est fermée au trafic des voyageurs en 1939 et ne permet ensuite que le trafic des marchandises.

Avec l'arrivée du chemin de fer, le territoire bénéficie d'un développement constant. Des usines s'implantent aux Herbiers, mais également sur les autres communes. L'artisanat se développe. Il est à l'origine de la création de certaines usines au XXe : poteries (tuileries), forges (outils agricoles, construction métallique, plomberie), tissages (textile), chaussures (1960-70), meubles...

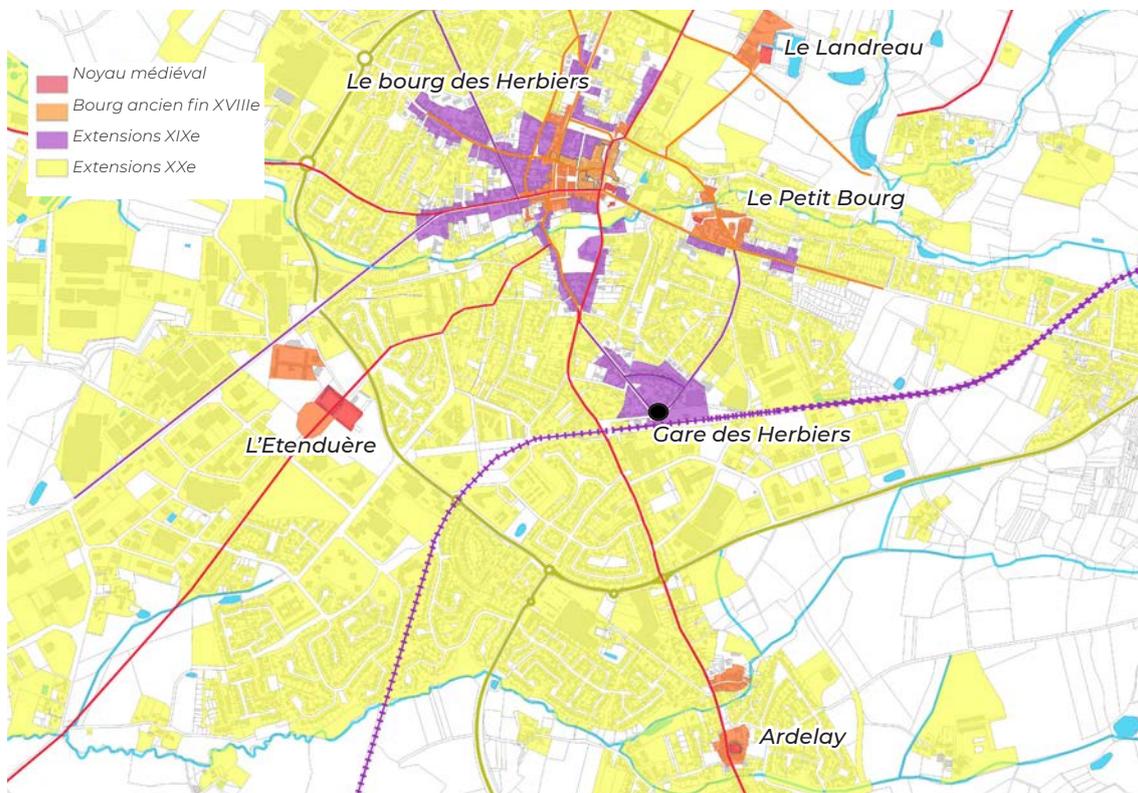
Le XXe et le début XXIe siècles

Les communes des Herbiers, du Petit Bourg et d'Ardelay se réunissent en 1964. Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce et de l'industrie.

La migration économique de la commune des Herbiers a radicalement bouleversé son cadre de vie, entraînant des besoins en zones industrielles mais aussi en logements et en équipements.

Depuis les années 70, l'économie herbretaise connaît un essor fulgurant. La commune attire à la fois beaucoup de PME et de grandes entreprises. La commune compte sur son territoire de nombreux sièges sociaux d'entreprises variées de dimension nationale et internationale en ce qui concerne par exemple la construction de bateaux de plaisance, l'habillement pour enfant haut de gamme et de luxe, la construction de façades métalliques et de fenêtres aluminium, la viennoiserie, etc.

Evolution historique du bourg des Herbiers

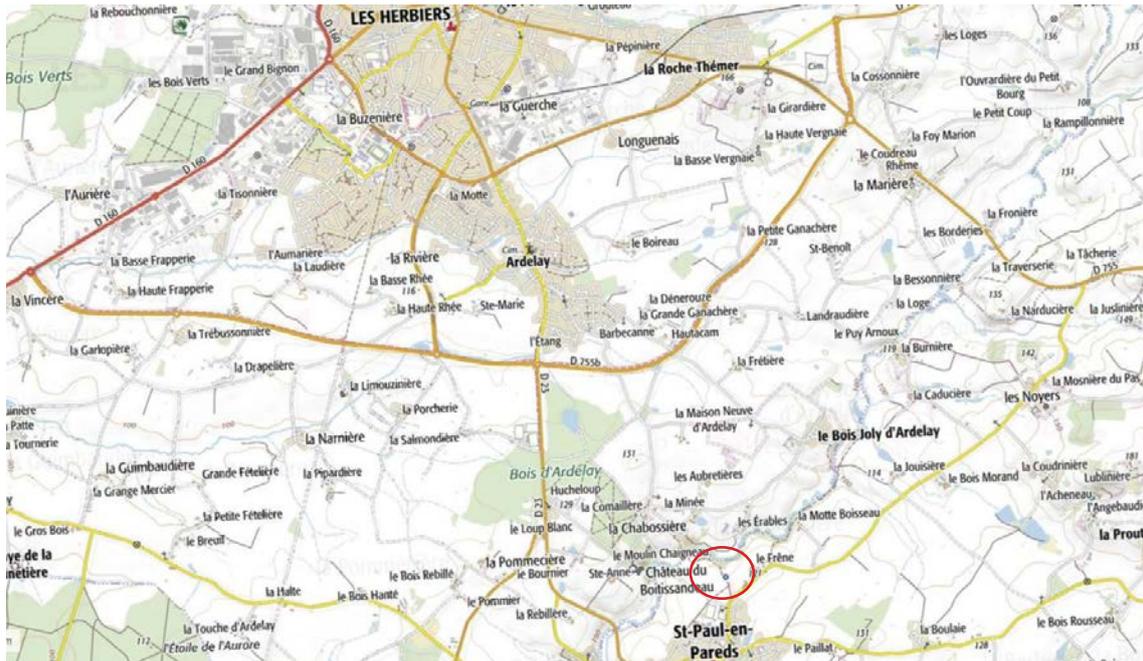


1.2 LE CHÂTEAU DU BOISTISSANDEAU

1.2.1 Localisation

Le château du Boistissandeau est situé au Sud-Est de la commune des Herbiers, sur l'ancienne paroisse d'Ardelay.

Son parc, inclus dans le bois d'Ardelay, borde la vallée du Petit Lay, qui marque la limite communale avec Saint-Paul-en-Pareds.



Les Herbiers et le château du Boistissandeau (Source : Géoportail)



Le château, son jardin et son parc, au sud de l'agglomération des Herbiers (Source : Géoportail)

1.2.2 Historique et description

Le château

Le château a été fondé par la famille Ollivereau dont on peut suivre la généalogie à partir de 1437. Sa construction aurait été commencée par René Ollivereau en 1571, vraisemblablement continuée par Claude à la fin du siècle et aurait été terminée au début du siècle suivant vers 1620. On retrouve sur la façade la date de 1575.

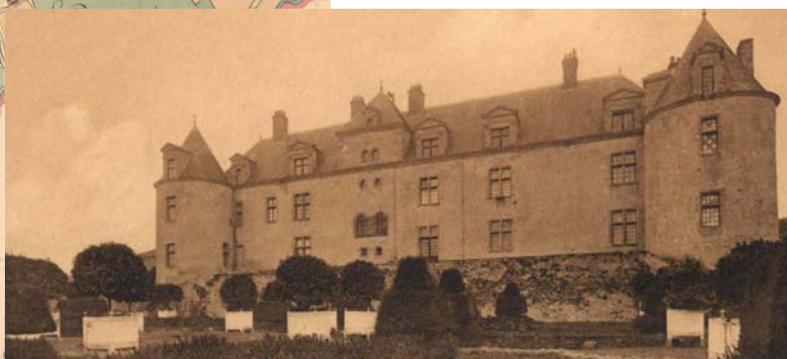
En 1674, le château passe aux mains de la famille d'Hillierin et le resta jusqu'en 1850. Son propriétaire le plus illustre fut sans doute Jean-Baptiste Laurent de Hillierin, membre de l'académie des Sciences, ami et collaborateur du grand physicien Réaumur, l'inventeur du thermomètre, hôte fréquent du Boistissandeau, à qui l'on attribue le cadran solaire qui orne la cour de l'actuel château.

Le château se compose d'un corps principal flanqué de deux grosses tours et possède au centre un très bel escalier de granit. La cour d'honneur, fermée par une grille, est formée par deux pavillons perpendiculaires au château dans lesquels se trouvent une chapelle et les communs.



Cadastral napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)

La façade côté jardin
(Source : archives départementales)



Le château est aujourd'hui couvert d'ardoises mais était jadis couvert en petites tuiles rouges posées en écailles dont les moules ont été retrouvés à la tuilerie du Boistissandeau.

La façade sur cour du corps principal est percée de trois fenêtres à meneaux et d'une porte au rez-de-chaussée, de quatre fenêtres au premier étage et de quatre lucarnes à frontons triangulaires dans les combles.

En 1942, les Frères de Saint-Gabriel recherchent un lieu pour héberger les jeunes novices. La comtesse de La Morinière, alors propriétaire du château, offre généreusement les lieux à la congrégation, à la condition qu'elle puisse aussi y loger avec sa fille. Très vite, ils transforment le domaine, agrandissant la chapelle pour construire un Noviciat, puis un Juvénat en 1967. Ils ont également reconstruit et transformé une partie des ailes nord du château en des bâtiments sans intérêt. A partir de 1970, le Boistissandeau devient une maison de repos pour des frères retraités.

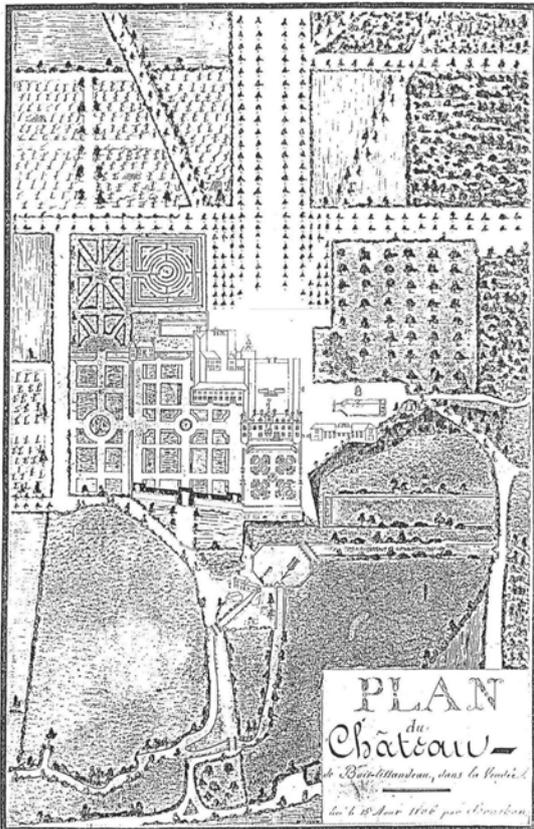
Parc et jardins

La beauté du Boistissandeu provient également de son environnement composé d'allées, d'un parc et de jardins. Une très longue et large allée bordée de hêtres, de chênes et de marronniers permet d'accéder au château. Des allées perpendiculaires ou en diagonales traversent le parc boisé.

En 1746, Jean-Baptiste Laurent d'Hillierin élargit la terrasse existante de la façade arrière et fait dessiner au-dessous, sur une surface d'environ 30 hectares, un parterre à la française, dans le style de « Le Nôtre », encore partiellement en place aujourd'hui.

Le château était en effet entouré, comme l'atteste des plans du 15 août 1806, de très beaux jardins à la française, composés d'un verger au Nord-Est et d'un labyrinthe végétal au Nord-ouest. Ceux-ci ont aujourd'hui disparu. Il ne subsiste que le très grand potager bordé de haies d'ifs soigneusement taillés au Sud-Ouest et le jardin d'agrément à l'arrière du château.

Une allée de charmilles sépare le potager d'un verger d'arbustes menés en fuseau.



Plan du 15 août 1806 - (Source : archives départementales)



La façade arrière et les jardins



Bassin et plongeoir

Dépendances

Des éléments architecturaux extérieurs au château déjà présents sur le plan de 1806 et sur le cadastre napoléonien sont aussi remarquables : un bassin très profond situé au-dessus de l'aile Nord du château, les vestiges d'anciens communs situés en contrebas de ce bassin, le moulin du Boistissandeu, situé sur le Petit Lay en contrebas du château.

Utilisation actuelle

L'ensemble du château a été acquis par le Conseil Général de Vendée en 2003. Les anciennes orangeries (prolongement de la ferme) qui donnaient sur ce potager, au Sud du château, ont aujourd'hui été réhabilitées en maison familiale qui porte le nom de « Marie Claude Mignet », une double structure prévue pour accueillir les personnes handicapées et leurs parents âgés.



La façade avant : grille et cour d'honneur



La façade avant



Cheminée Renaissance du parloir



Escalier monumental



Les anciennes orangeries (prolongement de la ferme) réhabilitées en maison familiale

2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

2.1. LE PÉRIMÈTRE ACTUEL

Les façades et toitures du château, la cheminée Renaissance se trouvant dans le parloir et le jardin à la française sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 23 janvier 1958.

Lors de sa protection, le château a bénéficié d'un périmètre de 500 mètres depuis chacun de ses points les plus éloignés, conformément au Code du patrimoine.

Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement. Ainsi, « un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune modification ou transformation de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. » (Articles L.621-31 et 32 du Code du patrimoine).

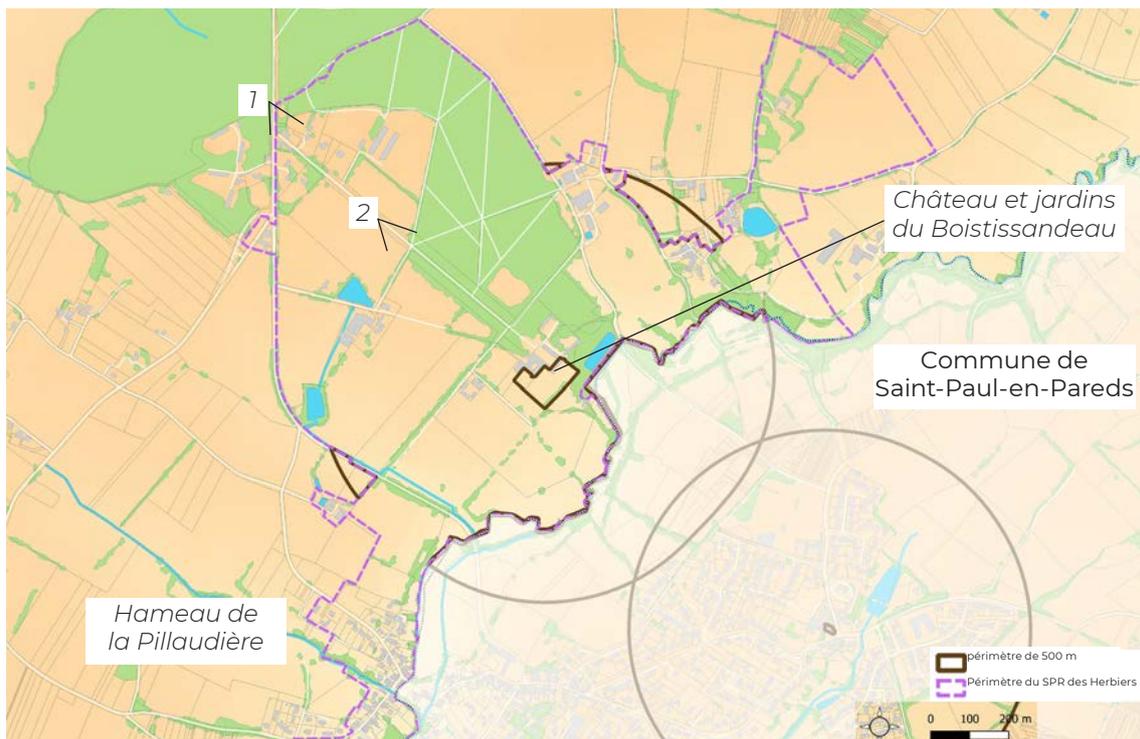
Le monument est également inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Herbiers (2014) en cours de révision (transformation en Site Patrimonial Remarquable). Ce périmètre s'étend sur un territoire très large, incluant le parc du château, la vallée du Petit Lay et le hameau de la Pillaudière, situé au Sud du château, en limite de la commune de Saint-Paul-en-Pareds.



1. L'entrée principale du parc depuis la D23



2. Vue depuis l'entrée principale du parc, face au château



Périmètres actuels : le périmètre de 500 m autour du château et de ses jardins, et le SPR des Herbiers

2.2. LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Le château du Boistissandeau et son parc sont inclus dans le bois d'Ardelay, et bordent la vallée du Petit Lay, qui marque la limite communale avec Saint-Paul-en-Pareds.

L'environnement est donc très arboré, en partie Nord-Ouest en particulier, ce qui restreint la visibilité du château depuis l'allée centrale qui le dessert.

Côté Sud et Est, le château domine la vallée du Petit Lay, relativement dégagée, et fait ainsi face au bourg de Saint-Paul-en-Pareds, avec qui il entretient des relations visuelles importantes, principalement avec les quartiers d'extensions récentes du bourg dans sa partie Nord-Ouest.

Le Périmètre Délimité des Abords, comme le périmètre du SPR, prend en compte l'écrin du château, son parc arboré et son allée (voir cadastre napoléonien page 8). Il inclut également la vallée du Petit Lay sur la commune de Saint-Paul-en-Pareds, afin de prendre en compte les covisibilités existantes de part et d'autre du ruisseau.



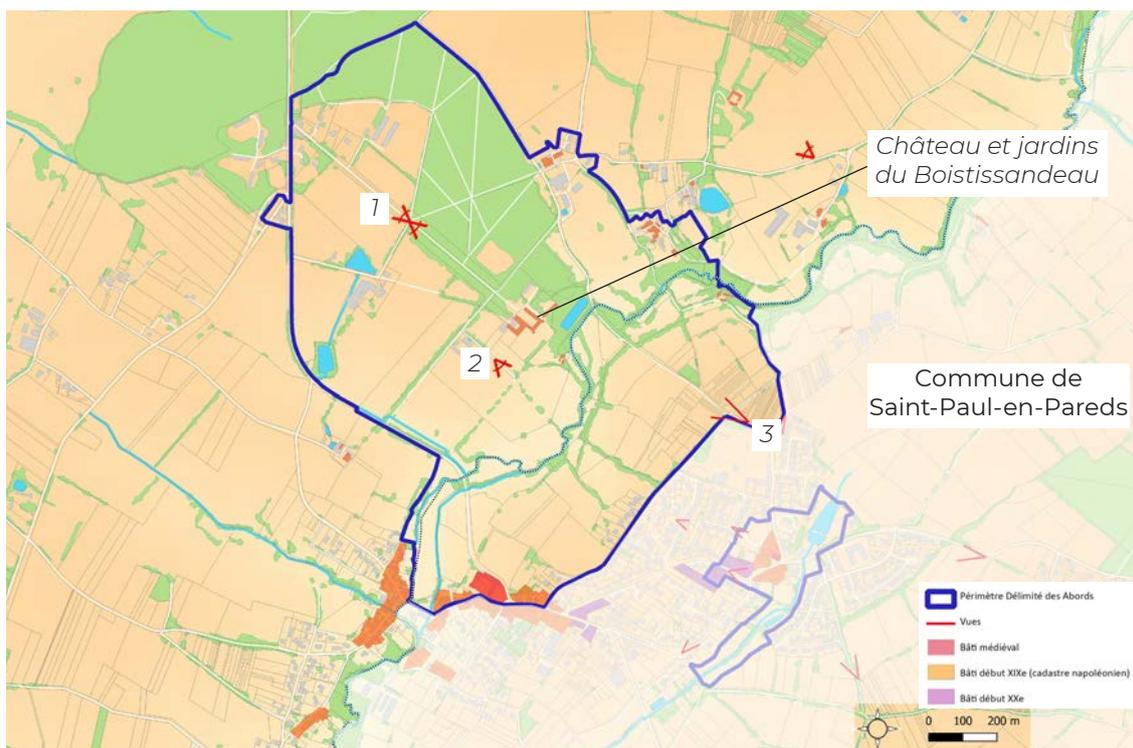
1. Vue depuis l'axe du parc



2. Vue vers le bourg de Saint-Paul en Pareds



3. Vue depuis le bourg de Saint-Paul en Pareds



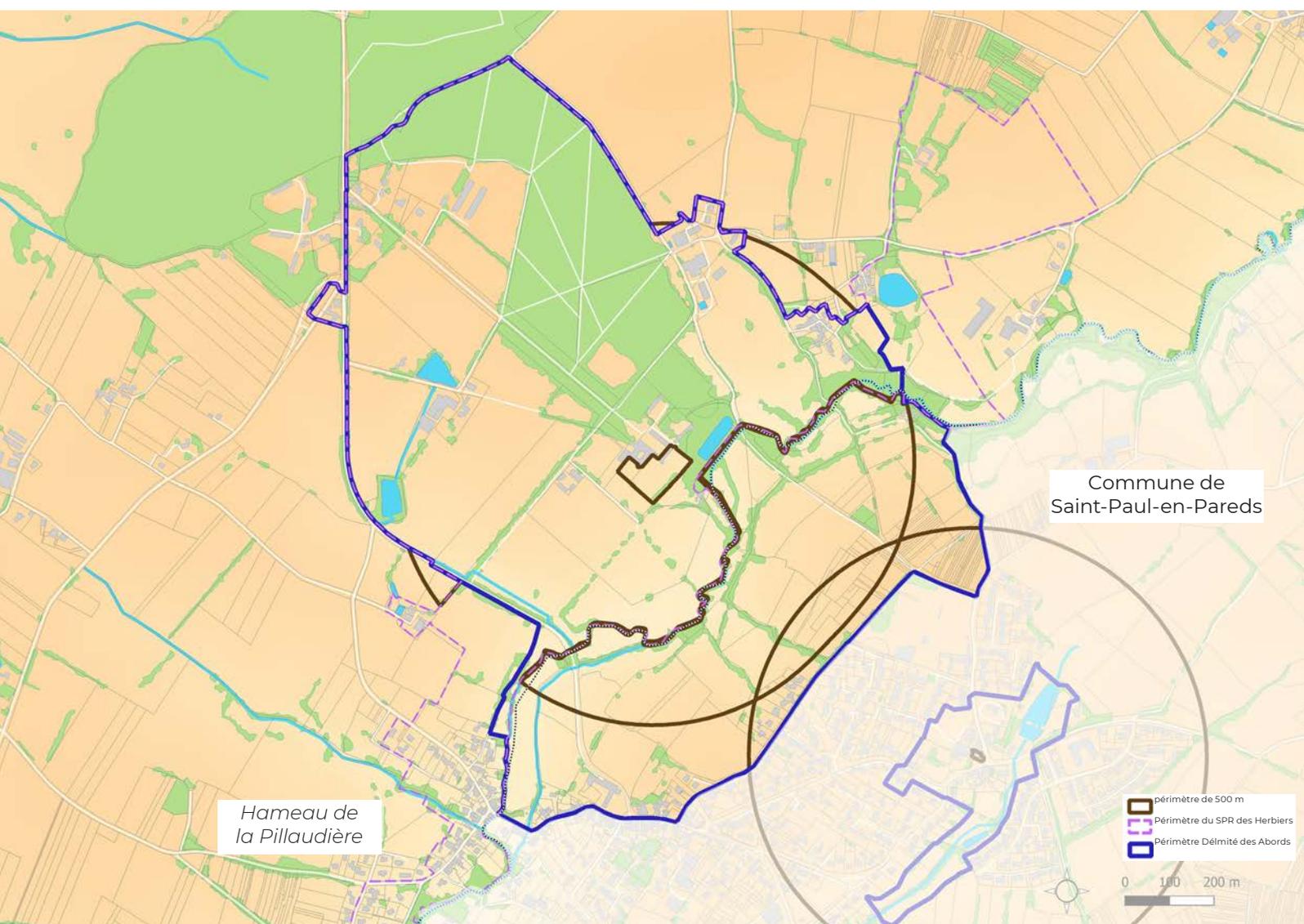
Proposition d'un Périmètre Délimité des Abords au regard de l'environnement du monument

2.3. SUPERPOSITION DES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

La carte ci-dessous montre la superposition du PDA proposé avec le périmètre du SPR et la modification engendrée par rapport au périmètre de 500 m.

Le PDA présente deux différences avec le périmètre du SPR :

- Il englobe la vallée du Petit Lay jusqu'au bourg de Saint-Paul-en-Pareds.
- Il restreint son emprise aux paysages directement en relation avec le monument et exclut ainsi le hameau de la Pillaudière et les fermes situées plus à l'écart, au Nord-Est du château.



Périmètre de 500 m autour du château du Boistissandeau, périmètre du SPR des Herbiers et PDA